

1°) CONVENTIONS intervenues avec diverses Compagnies d'Assurances

Le MAIRE donne lecture des rapports:

a) Convention avec la Compagnie d'Assurances "Groupement Français d'Assurances"

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention intervenue avec la Société "Groupement Français d'Assurances", pour l'assurance:

- 1°) de la camionnette CITROEN 75 DC de l'Hôpital Saint-Jacques du 1er Septembre 1960 au 31 Décembre 1960 (Police n° 5'001/501, résiliée par l'avenant n°1/5056 4.773 Fr
- 2°) de l'ambulance CITROEN 86 DU du 18 Septembre 1960 au 31 Décembre 1960 (Police n° 5052/501 résiliée par l'avenant n° 1/5057) 11.269 Fr

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

b) ASSURANCE contre l'incendie des bâtiments communaux

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention intervenue avec la Compagnie "L'UNION" pour l'assurance contre l'incendie:

- 1°) de l'Hôtel de Ville (avenant de renouvellement à la Police n° 9111 du 2 Janvier 1961 au 2 Janvier 1962) 7.085 Fr
- 2°) d'un bâtiment situé à Saint-François (avenant de renouvellement à la Police n° 91 10 du 1er Janvier 1961 au 1er Janvier 1962) 5.525 Fr

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

c) APPROBATION convention intervenue avec la Société d'Assurances "l'UNION"

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention intervenue avec la Société d'Assurances "l'UNION" pour l'assurance de la JEEP HOTCHKISS WILLYS N° 54 CN 97 4, du 1er Janvier 1961 au 31 Décembre 1961 (Police n° 1.129.161) 20.668 Fr
=====

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

d) CONVENTION intervenue avec la Cie d'Assurance "l'UNION"

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention intervenue avec "l'UNION" pour l'assurance de l'Ambulance RENAULT du 17 Septembre 1960 au 16 Septembre 1961 inclus.

Police n° 1.11660 74.107 Fr
=====

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

2°) APPROBATION des avenants d'annulation et de ristourne aux conventions intervenues avec la Compagnie d'Assurances "LA PRESERVATRICE" en 1960

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver les avenants d'annulation et de ristourne ci-après, à la convention intervenue avec la Compagnie d'Assurances "LA PRESERVATRICE" pour des véhicules réassurés, à partir du 1er Janvier 1961, savoir:

	<u>Ristourne</u>
- Camion BENNE BERLIET 17 CV assuré par la Police n° 230.868 le 4 Mars 1960 remplacé par celle n° 233.368	12.038 Fr
- Fourgonnette CITROEN 2CV assurée par la Police n° 230.886 le 4 Mai 1960 remplacée par celle n° 235.368	7.365 Fr
- Camion RENAULT 10 CV assuré par la police n° 230.924 le 19 Août 1960 remplacée par celle n° 253.368	20.208 Fr
- BERLINE CITROEN 11 CV assurée par la Police n° 253.068 le 4 Mai 1960 remplacée par celle n° 253.368	8.668 Fr

Total	48.279 Fr =====

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.